



POINT DE SITUATION N° 39

Le 24 mars 2022

Chères Monastériennes, Chers Monastériens,

Réunions de quartier

Vous êtes venus nombreux aux 4 premières réunions de quartier et je vous en remercie vivement. Déjà des orientations se dessinent mais l'ensemble du périmètre communal doit être analysé pour traiter de façon homogène des problématiques communes à plusieurs quartiers. Toutes les réunions auront eu lieu d'ici le mois de mai, ce qui nous permettra sur ces points communs, d'engager les premières actions possibles avant l'été. Concernant des sujets plus spécifiques à tel ou tel quartier, je reviendrai vers vous par des messages ciblés sur chacun des secteurs avant de reprendre un cycle de réunions à partir du mois d'octobre.

Mais d'ores et déjà, l'un des sujets communs est, sans surprise, celui de la sécurité routière. Nous passons en revue à chaque fois les différents dispositifs avec leurs avantages et leurs inconvénients : ralentisseurs, écluses, marquage au sol des limitations de vitesse à 50, 30 ... v pour autant un constat s'impose : l'action majeure repose sur chacun d'entre nous car ce sont bien les incivilités, le non-respect des limitations de vitesse et des règles de priorité qui nous mettent en danger. J'en appelle donc à notre responsabilité individuelle et collective.

Ecole : sécurisation des abords



J'adresse un message particulier d'appel à la prudence aux parents et personnes qui viennent chaque jour accompagner leurs enfants. Force est de constater que dans la précipitation du matin notamment, la vitesse est excessive et les imprudences nombreuses aux abords de l'école. Le passage piéton a même dû être sécurisé par un agent communal et cela n'est manifestement pas suffisant. Aussi, en réponse à de nombreuses alertes et

inquiétudes légitimes, je vous annonce que nous allons fermer la rue aux horaires d'entrée et sortie, par une barrière indiquant « Rue Scolaire » comme cela a été fait dans de nombreuses communes. Ce dispositif est en effet plus adapté que les simples panneaux « Interdit sauf riverains » initialement envisagés.

COVID

Depuis le 7 mars, date du précédent bulletin, l'actualité n'est malheureusement plus au constat d'une évolution favorable de l'épidémie. Pour autant, la réglementation n'est plus restrictive. Il est donc de la plus haute importance que chacun adopte le comportement de bon sens qui doit prévaloir au moment où se multiplient autour de nous les cas d'infections par le COVID.

Pensons à l'aération régulière des locaux, le lavage fréquent des mains, le maintien des distances, notamment lorsque l'on ressent des symptômes évocateurs d'une infection respiratoire, le port du masque pour les personnes fragiles ou côtoyant des personnes fragiles. Ces gestes simples nous protègent du COVID comme de nombreuses autres maladies infectieuses.

Ukraine

La guerre en Ukraine se poursuit dramatiquement pour les populations civiles. Comme nous le pressentions, au-delà de l'urgence qui mobilise heureusement les énergies, il faut penser notre soutien dans la durée et l'adapter aux besoins. Vous avez été nombreux à apporter en mairie des dons en nature. Ils ont été regroupés et transportés à la Bernerie pour suivre ensuite un cheminement adapté. Aujourd'hui, la préfecture et les associations recommandent les dons en espèces et répertorient d'autre part les logements qui pourraient être mis à disposition dans les semaines à venir pour répondre au flux de réfugiés. Vous trouverez toutes les indications sur le site du service public «<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15542> »

Retard dans les travaux

Les entreprises étant confrontées à des retards de livraison de matériel et des surcharges de travaux, la nouvelle chaudière n'est pas encore en fonctionnement et l'éclairage de l'église n'est pas encore en place. Pour ce dernier chantier, nous venons d'avoir confirmation d'une finalisation courant avril.

Signalement des décharges sauvages

La gendarmerie nationale vient de lancer, à titre expérimental pour six mois, une plateforme de signalement en ligne dans le domaine de l'environnement.


Accessible via le portail en ligne <https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/contacts/signaler-une-atteinte-a-l-environnement> ou via le formulaire de contact disponible sur l'internet gendarmerie « grand public » et directement depuis un smartphone, cette plateforme permet à tout citoyen de signaler un dépôt sauvage et autre atteinte à l'environnement.

Comité Littoral

Votée en conseil municipal, la constitution du comité littoral a été retardée par la crise sanitaire. L'appel à candidature pour les collèges représentant les habitants, les associations et les acteurs économiques étant ouvert, vous pouvez vous porter candidat en prenant contact avec la mairie ou en consultant notre site internet.

Mutuelles

Vous trouverez ci-après les numéros de téléphones permettant de prendre RDV depuis janvier avec deux mutuelles qui se sont engagées auprès du CCAS de notre commune à vous proposer un panel de produits de complémentaire santé de qualité et à des prix raisonnables, sans questionnaire de santé et en toute confidentialité.



CCAS - LES MOUTIERS EN RETZ
L'ACCÈS AUX DROITS SANTÉ POUR TOUS

PERMANENCES MUTUELLES

Les Moutiers EN RETZ

Mutualia
Entre nous, c'est humain

m.b.a
MUTUELLE

Le Centre Communal d'Action Sociale des MOUTIERS EN RETZ a conclu un partenariat avec deux organismes mutualistes.

L'objectif est de garantir à l'ensemble de la population :

- l'accès à des complémentaires santé de qualité et à des tarifs préférentiels.

PERMANENCES SUR RDV MAISON DES ASSOCIATIONS

CONTACT :
Anne-Sophie JAMET
06 49 70 23 37
02 40 41 30 23

CONTACT :
Vanessa LEBORGNE
06 87 15 13 87
02 99 29 66 00

Mutualia

Entre nous, c'est humain

m.b.a

1er et 3ème Vendredi du mois

Rdv en après-midi

7 et 21 janvier
4 et 18 février
4 et 18 mars
1er et 15 avril
6 et 20 mai
3 et 17 juin
2 et 16 septembre
7 et 21 octobre
4 et 18 novembre
2 et 16 Décembre

2ème et 4ème Lundi du mois

Rdv en après-midi

10 et 24 janvier
14 et 28 février
14 et 28 mars
11 et 25 avril
9 et 23 mai
13 et 27 juin
12 et 26 septembre
10 et 24 octobre
14 et 28 novembre
12 Décembre

Conseiller numérique

Vous pouvez prendre RDV en mairie en téléphonant au 02.40.82.72.05 avec un **conseiller informatique** qui vous recevra les jeudis après-midi.

Je vous souhaite de profiter pleinement de ce début de printemps ensoleillé et de la nature qui s'éveille.

Le 24 mars 2022
Pascale Briand
Maire des Moutiers en Retz

Réunions de quartiers

VOUS ÊTES TOUS CONCERNÉS

Salle Jean Varnier à 18h30

JEUDI 10 MARS
Quartiers : Villeneuve, Les Tréans, Les Hersis, Les Noës, La Rairie, Taillemotte, Les Chicanes

LUNDI 10 JANVIER
Quartiers : l'Ouche Jacquette, Jean Varnier, Maisons Neuves

MARDI 26 OCTOBRE
Quartiers : Prigny, Les Courtes, Les Forges, La Fradouillère

MARDI 07 DÉCEMBRE
Quartiers : Les Sables, Le Quartrais, La Croix

MERCREDI 04 MAI
Quartiers : Les Fresches, l'Hermitage des Dunes, les Plantes débarquées

LUNDI 11 AVRIL
Quartiers : Lancastria, Lyarne, Le Collet

LUNDI 28 MARS
Quartiers : Coëff Barreau (Dinet), Pré Vincent, Centre Bourg

Reporté au LUNDI 21 FÉVRIER

Reporté au LUNDI 28 MARS

Les Moutiers EN RETZ
La mer à la campagne

Réunions proposées par la Commission Communale
«Vie de quartier, tranquillité urbaine, participation citoyenne»
Renseignements : www.mairie-lesmoutiersenretz.fr / 02 40 82 72 05

Réunion du 28 mars 2022 :

Quartiers :

- Coëff Barreau (Dinet)
- Pré-Vincent,
- Centre bourg